N° 51 – Deuxième semestre 2022
JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATIONS

INFOS

NEUVILLER-LA-ROCHE

Vue ancienne (non datée) d'une promenade familiale.

Une photo prise depuis le début de la rue de la Chapelle.

Quelques aménagements ont été réalisés depuis sur le secteur.

On remarquera l'absence de macadam sur la voirie.

Joyeuses fêtes de Noël 2022 !

Bonne et heureuse année 2023 !

L'ÉDITORIAL DU MAIRE

« Pourquoi ne pas rêver ? »

Mes chers administrés,

Nous voici à la fin de l'année 2022 et en marche vers 2023. Avec ce journal du second semestre venant compléter le précédent, et suite à la réunion publique organisée au mois de novembre dernier, vous avez un regard complet de notre vie locale sur l'année écoulée. Je vous en souhaite bonne lecture.

peace

En point d'actualité, la construction du préau, prévue Place des Fontaines, a pris un peu de retard et la période n'est pas propice à la poursuite des travaux. Ceux-ci devraient reprendre à la sortie de l'hiver et se terminer au printemps.

Dans le cadre de la sobriété énergétique, le conseil a décidé de contribuer à l'effort collectif pour faire face aux difficultés d'alimentation électrique. Dès que les aménagements techniques seront réalisés, l'éclairage public sera coupé de 23 h 30 à 4 h 30. Il s'agit d'une décision conjoncturelle avec un retour à la normale dès que possible.

paz

Dans cette période, pensez aux bons réflexes et anticipez vos déplacements ; veillez aux espaces publics pour faciliter le passage de notre véhicule de déneigement ; ayez le réflexe de sortir votre poubelle en dégageant l'accès pour les services de ramassage... et n'oubliez pas de la rentrer !

Faites le maximum aussi pour garer les véhicules en priorité sur l'espace privé. L'utilisation des parkings publics doit rester l'exception.

Friede

La fin d'année est aussi le moment de remercier notre personnel communal pour sa disponibilité et son efficacité. Merci également à Maurice pour son engagement et son accompagnement, notamment pour le journal communal. Sans oublier les membres du conseil municipal pour leur motivation et l'ensemble des bénévoles pour leur attachement à la vie associative locale.

pokój

Cette année a encore été perturbée par l'aspect sanitaire, et au delà par la situation complexe mondiale : guerres, répressions, agressivités, atteintes aux libertés, corruptions…

Alors, pour 2023, rêvons. Rêvons d'un monde de paix, de liberté, d'échanges, de fraternité entre les peuples. Un monde qui fait face aux enjeux avec intelligence, innovation, engagement. Une société nouvelle faite de dialogues, de concertations, de négociations, vers une société où les enjeux sont partagés et maîtrisés.

мир

« Quand on ne peut revenir en arrière, on doit se préoccuper de la meilleure façon d'aller de l'avant ».

(Paulo Coelho).

mir

Alors, pour 2023, osons un message.

Mesdames, messieurs les responsables politiques des pays, mettez vos ambitions personnelles au placard, arrêtez de vivre au rythme des échéances électorales. Sortez la tête de la lune et regardez à vos pieds et autour de vous.

Le monde a besoin d'une colonne vertébrale qui s'appelle la PAIX ; de forces vives qui s'expriment dans des espaces de liberté.

salam

Un progrès qui se construit dans l'échange et la complémentarité citoyenne.

Alors, rêvez la réalité !

« Il vaut mieux rêver sa vie que la vivre, encore que la vivre, ce soit encore la rêver ».

(Marcel Proust).

Pour conclure, à vous toutes et tous et au nom du conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes et une année 2023 à la hauteur de vos souhaits, pleine de réussites et de satisfactions.

Une année qui dépasse les difficultés.

Une année 2023 qui renforce notre vigilance citoyenne, près de nous et tournée vers le monde.

À bientôt !

Bien cordialement,

votre maire : André WOLFF

Nous souhaitons également une bonne année 2023 à nos amis des communes jumelées du Portugal, de Slovénie, de Roumanie, et de l'état d'Iowa.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Plusieurs chantiers ont vu le jour durant l'été et l'automne.
Petit tour d'horizon en images !

Réfection d'un mur de soutènement rue de la Cascade,
à La Haute-Goutte. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Philippe Selva, de Rothau.

Place des Fontaines, aménagement d'un espace couvert

Ci-contre, de gauche à droite, les travaux de terrassement, la mise en place de béton et la pose d'un mur en « L » pour soutenir le talus. Il ne reste plus qu'à accueillir la structure bois en cours de construction, puis le toit végétalisé, au printemps 2023.

Fête nationale : la République, fêtée en chantant

L'esprit communautaire a été renouvelé à l'occasion de la reprise de la traditionnelle cérémonie nationale, le 13 juillet en soirée, aux abords de la mairie.

Partageant des valeurs essentielles, la population avait pris place dès 19 h pour apprécier la prestation du groupe vocal des « Skippies » qui, après quelques années de silence, a repris du service pour rehausser la cérémonie. Avec brio, les 10 interprètes étaient accompagnés avec bonheur à l'accordéon par le directeur de la musique locale, Bertrand Scheppler.

Du « Chant des partisans » à « Bella ciao » en passant par « Sans la nommer » (Georges Moustaki) et « Le chiffon rouge » (Michel Fugain), l'ensemble a repris deux couplets de La Marseillaise à l'issue de l'intervention du maire.

Combattre pour la Liberté.

En présence d'une délégation des soldats du feu du secteur rothainois et de ses collègues élus locaux, le premier magistrat a axé une partie de son discours sur les valeurs fondant la République, intimement liées à celles de l'Europe.
Évoquant le contexte international et la guerre en Ukraine, il a rappelé que « *En tant que citoyen du monde, on ne peut pas accepter ces actes de guerre quelles qu'en soient les raisons, mais en combattre les causes.*
Aujourd'hui, des milliards sont investis dans les budgets militaires... À quand ces milliards investis pour la fraternité entre les peuples ? ».

Rappelant que *« Toute guerre est directement ou indirectement un danger pour toutes et tous. En citoyen, soutenir le peuple ukrainien est un devoir pour ses droits et ses libertés, mais aussi le peuple russe, manipulé désinformé et réprimé, atteint dans son droit d'expression et ses libertés, victime de leur dirigeant dictateur ».*

À l'issue de la partie officielle, la municipalité a offert le verre de la fraternité, suivi d'une petite restauration proposée par le Comité des Fêtes, avec notamment des tartes flambées.

La population y a pris part en nombre, poursuivant la soirée en parfaite entente républicaine.

Rencontre avec les habitants : bien dialoguer pour mieux se comprendre

Les élus municipaux de Neuviller-la-Roche invitaient la population à participer à une réunion publique d'information le 19 novembre. Traditionnellement suivie par environ 10 % de la population, la rencontre a permis de faire une synthèse de la vie locale depuis le début de la mandature en cours.

Ce moment privilégié en direct avec la population a permis au maire André Wolff, en présence de plusieurs membres de son équipe municipale, de passer en revue plusieurs thématiques tout en soulignant la qualité de travail du personnel communal.

Après la projection d'un film rétrospectif, le premier magistrat a évoqué l'aspect financier avec les différents chantiers réalisés ou engagés depuis 2020 ainsi que ceux en cours, tels que le préau couvert sur la Place des Fontaines qui devrait voir son achèvement au prochain printemps.

Il a rappelé en outre que les taux d'imposition locaux se situent globalement dans une moyenne raisonnable depuis 2015, avec en outre un endettement maîtrisé dans le souci de limiter la fiscalité incombant aux ménages.

André Wolff a aussi évoqué le très prochain recensement de la population - *voir article page 19 dans ce journal* -.

Le service de communications express d'informations importantes mis en place par le biais de SMS pour les familles qui se sont fait connaître a également été évoqué : avis de travaux sur voirie ou sur le réseau d'eau par exemple.

Des précisions ont aussi été apportées sur la coupure de l'éclairage public programmée pour soulager les besoins énergétiques nationaux. Le créneau horaire retenu se situe de 23 h 30 à 4 h 30 pour tenir compte de certaines contraintes d'arrivée ou de départ des habitants.

Ouvert aux discussions constructives

Un rappel a été fait de privilégier les stationnements hors de la voie publique, notamment l'hiver pour permettre d'assurer efficacement le déneigement, et de respecter la réglementation en vigueur en matière de signalétique à l'intérieur de l'agglomération, dont la vitesse est limitée à 30 km/h.

Quelques informations diverses sur les prochaines échéances de la vie associative en matière d'animation avec un appel lancé aux personnes intéressées à rejoindre les rangs des bénévoles.

Un dialogue constructif et ouvert a ensuite été engagé sur plusieurs sujets qui pourraient donner lieu ultérieurement, en particulier à l'initiative d'associations, à diverses rencontres informelles sur des thèmes comme la biodiversité, l'énergie, la mobilité des personnes, l'opportunité de poursuivre le projet de mise en place d'un café associatif (dossier porté par le Musée)…

La rencontre s'est poursuivie à bâtons rompus autour du verre de la fraternité.

Bilan et perspectives forestières : pas de recettes miracles !

Le 28 novembre, une rencontre s'est déroulée au conseil municipal avec les agents forestiers Marc Bacher et Morgan Le Mouillour, en présence des membres de la commission forêt - Corinne Siegfried et Sébastien Loux (ce dernier étant par ailleurs agent forestier et technicien commercial bois). Dans un premier temps, un point de situation sur les résultats de l'exercice en cours a été présenté. Et comme cela avait été annoncé il y a deux ans lors de l'adoption du nouveau schéma d'aménagement, les projections financières font que le revenu net forestier demeure peu élevé : environ 6 500 €.

Pour l'an prochain, les prévisions prévoient un programme global de coupes de 715 m³. La recette brute est estimée à 38 080 €. Il convient toutefois d'y ajouter une coupe non réalisée en 2022. Compte tenu des frais d'exploitation à engager, il en ressort un bilan net prévisionnel de 7 954 € (hors frais de garderie des bois). Concernant les travaux patrimoniaux proposés pour un coût de 7 051 €, dans un premier temps, un montant global de 4 000 € est retenu : un choix guidé par le peu de recettes à nouveau escomptées. Il est par ailleurs envisagé le remplacement de l'actuelle traverse en place au niveau de la cascade de la Serva, pour parfaire sa sécurisation.

Une discussion avec des échanges très constructifs s'est ensuite engagée sur les choix d'avenir en lien avec la biodiversité.

Le tarif des lots de bois 2023 (offre destinée aux familles de la commune pour leurs besoins personnels) a été fixé également :

50 € TTC le m³ de billes à façonner, et 65 € TTC le stère de hêtre. Les inscriptions sont possibles en mairie dès à présent.

VIE SCOLAIRE DU R.P.I.

Un marché de Noël festif

Le vendredi 9 décembre a eu lieu un petit marché de Noël dans la cour de l'école de Natzwiller. Les enfants des 3 classes du regroupement avaient, pour l'occasion, préparé un petit spectacle.
Chants, danses et poésies ont été mis à l'honneur. Les classes élémentaires ont même interprété "Mon beau sapin" dans 3 langues.
Des décorations de Noël réalisées par les élèves et des parents, ainsi que des Bredelés ont été vendus au profit des projets des classes.
Chacun a également pu savourer de bons gâteaux et boire un petit vin chaud.
Cette fin de journée s'est déroulée dans une ambiance festive à la lueur des guirlandes de Noël.

Le spectacle de Noël, à la Rothaine

Vendredi 2 décembre, la maternelle a été « invitée » à Natzwiller pour un goûter en commun.

Puis, tous les élèves du RPI se sont rendus à la Rothaine pour assister au spectacle interactif : « la folle Vadrouille de Noël », offert par les communes.

Chants, chorégraphies et défis étaient au rendez-vous pour le plus grand bonheur des enfants !

L'école du dehors !

Depuis début novembre, tous les mardis matins, les élèves de maternelle font classe dehors.

Les notions vues en classe sont revues en manipulant des éléments naturels, qu'il s'agisse de mathématiques, d'écriture,… Ils apprennent à observer et les occasions de découvrir, manipuler, coopérer sont multipliées dans cette « salle de classe » hors du commun.

Aucune matinée n'a été identique : sur quelques semaines, les conditions météorologiques ont transformé en permanence leur « point de chute ».

Les sensations ressenties ont été jusque-là nombreuses, qu'il s'agisse des cabanes fabriquées, des vers de terre dans la main ou encore le contact des feuilles mortes quand on se roule dedans !

Plus la sensation ressentie est forte, plus l'envie de la raconter l'est aussi, et l'événement reste gravé dans la mémoire.

Dehors, les enfants développent leur curiosité et prennent confiance en eux face à un environnement nouveau.

Ils acquièrent de la liberté et de l'autonomie, développent leur sens de l'effort, de l'entraide (pour déplacer une branche, tirer la « chariotte » (la « Kutch » !) et leur capacité de « vivre ensemble » en coopérant : construire une cabane, inventer un jeu...

Et surtout, nous l'espérons, ils développeront une conscience écologique ; ce qu'on aime, on voudra le protéger plus tard !

Les beaux sapins de Monsieur Malaisé

Comme chaque année, M. Michel Malaisé a eu la gentillesse d'apporter de ses créations en bois à la maternelle.

Cette année, les enfants ont eu de beaux sapins, qu'ils ont ensuite peints et décorés pour les offrir à leurs parents à Noël.

Un grand merci à lui !

ANIMATIONS

La Caravane est passée !

Chaque année, la Caravane de l'Animation se taille une belle part de succès dans les 26 communes de la vallée de la Bruche où elle fait escale. Le 21 juillet, notre commune l'accueillait.

Le concept en est simple et se décline en plusieurs types d'activités, dans un partenariat entre la Fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture, la Communauté de communes et Colibri Bruche.

Depuis le 27 juin et jusqu'au 29 juillet, du lundi au vendredi, toute une pléiade d'animations gratuites pour tous, petits et grands, était proposée dans le cadre de cette opération estivale dans les différents villages de la vallée.

Sur le secteur de la Rothaine, les deux premières étapes se sont déroulées à Wildersbach puis à Natzwiller.

À l'instar de ces localités voisines, Neuviller-la-Roche a également accueilli cette activité avec, pour l'occasion, un thème particulier lié à la sophrologie.

Utilisée par de nombreux sportifs ou artistes pour mieux contrôler leur trac ou la « pression », cela consiste à un entraînement du corps et de l'esprit pour développer sérénité et mieux-être basé sur des techniques de relaxation notamment, amenant la personne à travailler sur ses propres valeurs et à mieux se connaître pour améliorer son quotidien.

Une pléiade d'animations, avec bricolages et grands jeux, atelier de réparation de vélo, de couture ou encore atelier bois, venaient compléter les activités proposées gratuitement.

Dans le voisinage : à Natzwiller, un beau concert œcuménique à l'approche de Noël !

Musique et voix se sont complétées à l'église de Natzwiller le 4 décembre pour un concert magique de Noël. Une tradition appréciée par le public, venu en nombre de tous horizons.

Choristes et musiciens, issus essentiellement des trois villages de la Rothaine, ont fait preuve d'une belle harmonie œcuménique, à quelques jours de la célébration de Noël.

Sous la direction d'Évelyne Ebener et Patrice Ropp (chorale), de Bertrand Scheppler (musique), mais aussi de Camille Burger et Pauline Dubrunfaut qui encadraient avec bonheur les plus jeunes choristes, les acteurs de ce nouveau concert ont une fois encore donné le meilleur d'eux-mêmes pour satisfaire leur auditoire. Le Père Joseph Musser, dans son mot d'accueil, a notamment salué chaleureusement son collègue pasteur de La Broque, Philippe Clair, ainsi que le maire de Natzwiller, André Woock.

Au cœur d'une église bien remplie et magnifiquement décorée, de nombreuses compositions ont été revisitées au cours de cette prestation.

Mis en lumière avec élégance par les soins de membres du Comité des Fêtes de Neuviller-la-Roche, jeunes et choristes confirmés, profitant d'un accompagnement musical de haute tenue par la Musique de la Vallée de la Rothaine, mais aussi par un duo d'accompagnement bienveillant clavier- guitare, ont fait voyager le public au fil de leurs prestations, fruit d'un travail de plusieurs mois.

C'est avec deux bis réclamés avec insistance que le concert s'est achevé, sur l'air notamment de *«Douce nuit»*, repris en chœur par l'assistance.

Un temps de partage des valeurs œcuméniques, en somme, qui mériterait d'être vécu à l'identique de par le monde.

Qui sait ? La magie de Noël peut faire des miracles...

Dossier : l'Association de chasse du Mercahon

Régies par le Droit local d'Alsace et de Moselle, les pratiques de la chasse en Alsace diffèrent sensiblement de la manière dont celles-ci sont organisées dans le reste de la France.

Ces règles, issues du droit germanique, font partie intégrante du Code de l'Environnement et s'appliquent indépendamment des évolutions nationales. Dans ce contexte, le droit de chasse sur le ban communal est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires fonciers.

Il appartient aux communes, d'organiser tous les neuf ans, par adjudication, la location des lots communaux de chasse. Ces adjudications s'organisent et respectent des modalités définies dans un cahier des charges de location des lots de chasse communaux pour la période considérée. Ce cahier des charges est défini conjointement entre les Services de l'État, les Collectivités Territoriales, les représentants des instances forestières et agricoles et la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin. Il est approuvé par le Préfet. Il peut faire l'objet d'adjonction de Clauses Particulières visant à imposer des dispositions spécifiques locales.

À l'issue de cette phase d'adjudication, le locataire désigné détient un droit de chasse exclusif sur le ou les lots attribués et s'engage pour une durée de neuf ans par la signature d'un bail de location. Ce cadre réglementaire est complété par un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui définit très précisément les conditions et contraintes qui s'imposent aux chasseurs.

Le produit financier de la location du ou des lots de chasse communaux représente sur la durée une recette non négligeable pour le budget communal, notamment pour les petites communes forestières.

Pour la Commune de Neuviller-la-Roche, le droit de chasse est attribué, pour la partie communale du ban, depuis le renouvellement du bail de chasse en 2015, à l'Association de chasse du Mercahon. Parallèlement, plusieurs gros propriétaires forestiers ont souhaité se réserver le droit de chasse sur leurs propriétés, chassant eux-mêmes ou louant tout ou partie de celles-ci.

L'Association de chasse du Mercahon, quant à elle, est une association à but non lucratif régie par le droit local d'Alsace et de Moselle. Son but est de permettre à ses membres de chasser sur les territoires loués par l'Association et de promouvoir la chasse auprès des autres usagers de la nature. Au ban communal de Neuviller-la-Roche, viennent s'ajouter les lots de chasse communaux de Belmont et de Wildersbach et constituent un territoire cohérent sur le plan géographique et cynégétique.

Notre association s'inscrit dans la durée et la continuité puisque, plusieurs de ses membres sont présents sur le territoire depuis plus de vingt ans. L'admission d'un nouveau membre au sein de notre association suppose son adhésion au projet associatif qui énonce les valeurs de l'Association reposant sur un souci permanent de respect des villageois et des autres usagers du territoire. Ce projet associatif repose sur deux principes généraux :

Une association de chasse citoyenne inscrite dans son territoire. À ce titre, l'association et ses membres se doivent d'avoir pour souci permanent le respect des habitants et usagers dont nous partageons l'espace. Elle se doit de vulgariser et d'expliquer ses modes d'actions et ses pratiques afin de les rendre plus compréhensibles au plus grand nombre.

La chasse n'est pas un produit, et les chasseurs en sont acteurs et non simplement consommateurs. De ce fait, l'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour réaliser les objectifs qui sont fixés en concertation avec la commune, l'Office National des Forêts et les chasseurs en matière de réalisation des plans de chasse. Ceux-ci sont fixés annuellement pour les chevreuils et les cervidés. La réduction des populations de sangliers, en particuliers, dans le cadre de la lutte contre les dégâts occasionnés dans les cultures et prairies et/ou dans les jardins des particuliers, qui ne font pas l'objet d'indemnisation contrairement aux terrains agricoles, est également une priorité.

Pour réaliser ses objectifs, notre association met en œuvre deux modes de chasse :

- Individuel, par la pratique de l'affût depuis des miradors, par exemple, et de l'approche, dont l'objectif est d'identifier le gibier à prélever, le cas échéant, dans le cadre de la gestion ou de la régulation des espèces.

- Collectif, par l'organisation de battues réunissant des chasseurs postés et des traqueurs appuyés par un ou plusieurs chiens. En règle générale, nous organisons sept battues entre le 15 octobre et le 01 février, dont le calendrier est communiqué à la commune dès le mois de mars et fait l'objet d'une publication dans les bulletins communaux, dans la presse locale, sur les sites spécialisés pour les randonneurs, et à l'office du tourisme du Champ du Feu. Ces battues se déroulent obligatoirement les samedis. Quelques poussées peuvent toutefois être organisées le dimanche, sur autorisation de monsieur le maire et répondent à une nécessité d'intervention de notre part sur un point chaud en matière de dégâts de gibier, par exemple.

Le jour de la battue, les parcelles chassées font l'objet de la mise en place par notre association de panneaux d'information « Chasse en cours » sur les chemins et allées forestières principales afin d'informer les usagers du déroulement de cette battue.

Rencontre entre chasseurs et élus : ici, le 14 septembre 2022.

Dossier : l'Association de chasse du Mercahon (suite)

Ce sont bien à ces différentes occasions, que nous sommes appelés, les uns et les autres, à nous rencontrer et à partager cet espace commun et nous pouvons nous féliciter que, dans la très grande majorité des cas, ces rencontres permettent un temps d'échanges courtois.

Les évolutions sociétales actuelles, les effets de la pandémie que nous subissons encore et l'évolution des activités humaines, ont considérablement transformé le rapport à la nature depuis une vingtaine d'années. L'évolution des modes de vie, d'alimentation, de loisirs a profondément remanié le rapport à la nature, à l'animal et à l'environnement. Dans ce contexte la pratique de la chasse est de plus en plus contestée et nous devons en tant que chasseur le comprendre et le respecter.

Cependant la pratique de la chasse demeure nécessaire, en particulier dans la lutte contre les dégâts causés par les espèces de gibiers. Toutefois, elle ne peut pas se justifier uniquement par cette fonction de régulation. Les chasseurs, par leur présence régulière sur le terrain, leurs observations sont des interlocuteurs pertinents des communes et des Services de l'État. Les travaux qu'ils réalisent au profit de la faune - entretien des prairies en forêt, des banquettes herbeuses au bord des chemins, plantation de fruitiers, ramassage des déchets… - contribuent également au maintien des espèces et des espaces naturels.

Nous sommes convaincus que nous sommes des acteurs du territoire et souhaitons dans les années à venir et, malgré un contexte de plus en plus compliqué, poursuivre notre partenariat avec la commune, les habitants et le tissu associatif du village.

Dans le cas où vous souhaiteriez découvrir par vous-même les spécificités de nos activités, n'hésitez pas à nous contacter et nous serons ravis de vous accueillir et de vous accompagner dans cette découverte.
Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter soit par l'intermédiaire de la mairie, soit directement en contactant le président de l'Association de Chasse du Mercahon, monsieur Laurent Bonnord au 06.62.57.48.89 ou par le biais de l'adresse électronique de l'Association : mercahon@gmail.com.

Pour l'Association de chasse du Mercahon,
Le président : Laurent Bonnord.

Dates prévisionnelles des prochaines battues :

mardi 27 décembre 2022,
samedis 7 et 28 janvier 2023.

La vie au Musée : Renouveau

Une belle année s'achève pour le Musée !

Nous avons vécu de biens bons moments et fait de jolies rencontres. Pour commencer, les Sentiers Plaisir ont continué leur petit bonhomme de chemin malgré la chaleur écrasante qui a un peu découragé les marcheurs. Roger a été obligé d'annuler faute de combattant et pour cause d'alerte à la canicule. J'ai vécu la même mésaventure ! Sale temps !

En juillet, nous avons installé pour une journée, en collaboration avec le GRABE (Groupe de Recherches Archéologiques Bruche et Environs), une petite exposition sur le passé textile et minier du Ban-de-la-Roche à la Perheux, dans le cadre d'une semaine culturelle dont le fil rouge était l'époque sombre des bûchers en sorcellerie.

En septembre, les journées du patrimoine ont vu passer une quarantaine de personnes dans notre Musée. Jérôme Raimbault, chargé d'inventaire du patrimoine rural Grand Est, a proposé une visite du village et de ses maisons anciennes. Ce patrimoine devrait être sauvegardé mais la transition dite écologique le menace. Certaines pratiques préconisées par l'État pourraient même s'avérer funestes pour ces bâtiments de pierres et d'argile qui doivent impérativement respirer. Nous essayerons avec Jérôme Raimbault de proposer un petit document d'informations.

En octobre, Michael Landolt, Juliette Brangé et leur équipe de jeunes archéologues nous ont proposé une conférence sur les fouilles menées à la carrière du Struthof. Elle a eu lieu à Wildersbach pour cause d'occupation de la salle de Neuviller. La salle du Château, remplie pour l'événement, nous a été gentiment prêtée par la municipalité. Merci !

En novembre, nous avons enfin pu voir aboutir un projet vieux de trois ans : un repas suivi d'une conférence sur les origines des noms du Ban-de-la-Roche. Après, je crois, un bon moment gastronomique, Bertrand Claude a captivé les 35 personnes présentes en nous racontant une histoire souvent méconnue et que chacun d'entre nous, natifs du Ban-de-le-Roche, porte dans ses origines. Bertrand est en train de préparer un écrit pour partager ses recherches.

Le marché de Noël, à l'heure où j'écris ces mots n'a pas encore eu lieu. Gageons qu'il sera réussi !

Pour l'année prochaine, les projets abondent déjà. Notamment celui du lieu de rencontre associatif qui a l'air de susciter un intérêt prometteur. Rendez-vous en janvier pour une première réunion préparatoire. La date vous sera communiquée début janvier.

Voilà rapidement résumée une belle et passionnante année ! Il me reste, au nom du Comité et du mien, à vous souhaiter de douces fêtes et le meilleur pour 2023.

Martine Siegfried
et le comité du Musée.

La vie au Musée

Journées du patrimoine : Avec le Musée, une visite architecturale

À l'occasion des journées européennes du patrimoine, une visite guidée des plus anciennes maisons que compte la commune était proposée par l'association du Musée des Traditions.

Parmi le programme d'animations qui comprenait une visite du Musée et de ses richesses patrimoniales, de la documentation ou encore le visionnage d'un montage de photos anciennes, une visite au cœur même du village était animée par Jérôme Raimbault. Ce dernier, chargé d'inventaire de l'habitat rural à la région Grand Est, à l'issue d'un exposé complet sur l'habitat ancien au Ban de la Roche et notamment dans la commune, a fait découvrir aux visiteurs quelques-unes des plus anciennes maisons au cours d'une promenade richement commentée.

L'occasion de mettre en lumière quelques pépites de l'architecture ancienne. Certaines vieilles maisons de pierres sont debout depuis presque trois siècles, pour les plus anciennes. Avec les exigences d'adaptation à la vie moderne, de nombreux témoins comme le grès qui entouraient portes et fenêtres ont progressivement disparu ou ont été recouverts lors de réhabilitations.

Il en est de même pour les éléments d'architecture que représentaient les grandes portes cochères en bois, souvent devenus de simples portes de garage.

Fort heureusement, on retrouve encore certains ornements ou symboles sur quelques linteaux, comme sur celui de la maison (aujourd'hui inhabitée) située rue des Demi-Journaux, vraisemblablement la plus ancienne du village. Elle date, a priori, de 1739.

La visite fut aussi un hommage aux carriers, maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, menuisiers et voituriers ayant pris part à la construction des maisons de Neuviller aux 18e et 19e siècles.

L'histoire à travers les patronymes

L'association du Musée des Traditions a organisé le 20 novembre une conférence, précédée d'un repas, sur le thème de l'origine des noms de familles, de Neuviller et du Ban de la Roche.

Bien au chaud dans la douillette salle des fêtes et après un temps de restauration, Bertrand Claude, un ancien habitant de la localité, à ses heures généalogiste et historien amateur éclairé et éclairant, a proposé à l'assistance de revisiter l'histoire à travers les patronymes de nos ancêtres.

Après la guerre de 30 ans, terminée en 1648 dans les livres d'histoires mais bien plus tard dans les faits, il ne restait au Ban-de-la-Roche qu'un quart de ses habitants.

Les familles Claude, Bernard, Marchal, Groshens, George ont survécu à la guerre. Certaines, ayant pour nom Verly, Liéby, Deppen, Scheppler, Morel, Laichinger, Mourlam, Loux, Sommer, Rochel, Ponton et d'autres encore, sont arrivées de Suisse, d'Allemagne, de divers endroits de France (de Moselle, d'Ardèche, du pays de Montbéliard...), peut-être même de La Rochelle et d'Écosse.

En peu de temps, elles furent nombreuses à franchir des cols, des fleuves, traverser des frontières à pied.

Arrachés à leur terre et la peur au ventre, ces ancêtres venus s'enraciner à Neuviller et au Ban de la Roche, étaient des migrants !

À l'issue de la conférence et au gré des questions, un très riche échange s'est installé, notamment sur le thème des Anabaptistes. Les prémices d'une prochaine conférence ? Qui sait...

VIE ASSOCIATIVE

Du côté du Comité des Fêtes…

La reprise des activités poursuit son bonhomme de chemin !

Les animations estivales annoncées dans la présente édition du journal communal ont été organisées, et à notre grande joie, vous avez été nombreux à venir nous retrouver.

Le soir du 13 juillet pour la célébration de la Révolution, les Skippies ont repris quelques chants pour le plus grand plaisir de tous ; s'en est suivie une soirée conviviale autour du verre de l'amitié et de quelques gourmandises salées et sucrées !

Vint ensuite la fête du village qui a accueilli, pour la seconde fois maintenant, le groupe de rock *Two feet in the Ried* qui aura su mettre l'ambiance à « Neuviller-la-Rock » ! Une forte affluence de public que nous n'avions pas connue depuis quelques années, a mis du baume au cœur de nos bénévoles !

Vous savez bien que malgré les efforts que nous pouvons faire, c'est vous, habitants du village, qui êtes les principaux acteurs de la réussite de tout évènement !

Maintenant, en cette fin d'année, les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année. Un joyeux Noël à tous et un passage vers 2023… avec en ligne de mire la marche nocturne « À l'affût des Rois Mages », le 7 janvier !

Amicalement,
Laurence Claude.

- Départ de 19 h 00 à 20 h 30 à la Maison des Jeunes place de l'Église, devant la Mairie de **Neuviller-la-Roche** — pointage obligatoire.
- Parcours au choix, si la météo le permet : "*Niveau 1*", 4 heures, 500 mètres de dénivelé ; "*Niveau 2*"… mystère et surprise !
- Bonne condition physique, chaussures de randonnée, vêtements chauds et imperméables obligatoires. Lampes torches ou frontales conseillées.
- Sur réservation uniquement, **inscription effective dès paiement***. Tarif par personne : **12 €** (enfant –12) **18 €** (adulte), boissons et repas compris.
- S'inscrire par téléphone (06 15 22 77 80 ou 03 88 97 28 07) ou internet : *py.fabre@wanadoo.fr* jusqu'au vendredi 30 décembre 2022, inclus… à concurrence de 300 participants !

* Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Comité des Fêtes de Neuviller-la-Roche et de les adresser à Pierre-Yves Fabre 168, rue de la Serva La Haute-Goutte 67130 Neuviller-la-Roche.

Avec le Comité des Fêtes : Un beau soir festif, pour la Saint-Louis

Cette année, la traditionnelle fête de la Saint-Louis s'est recentrée sur une seule soirée, le 20 août. Après une longue pause, cette fête a renoué sur un beau succès.

Le public était au rendez-vous des festivités et a suivi et apprécié une belle animation musicale assurée par le groupe « Two Feet in the Ried ».

Sylvain Troesch à la guitare électrique, Lionel Ehrhart à la basse et Quentin Geiss à la batterie se sont produits avec bonheur en distillant au public de grands crus du rock, indémodables, avec des notes de blues, de soul, de swing ou encore de jazz.

De quoi passer un excellent début de nuitée dans une ambiance de vacances, sous un ciel étoilé.

Bien entendu, une petite restauration avec notamment tartes flambées et crêpes a été assurée par les organisateurs, heureux de pouvoir reprendre progressivement le fil des animations.

VIE ASSOCIATIVE

La société de pêche a fait place nette !

Quelques endroits en bordure du ruisseau « La Rothaine » ont fait l'objet cet été d'un bon nettoyage par les bénévoles de la société de pêche… Une belle action pour l'environnement !

Théâtre : La troupe des « Zounâs » a fait son retour, avec brio

Depuis son premier spectacle, en 1990, la troupe a joué une trentaine de pièces. Son retour sur les planches de la vallée de la Rothaine était très attendu, sous la houlette de sa présidente Marie-Hélène Klein.

Cette année, après deux saisons blanches du fait de la pandémie, les acteurs étaient heureux de retrouver le public, toujours aussi fidèle, avec une comédie de boulevard de Patricia Haubé : « Ça se complique ». Deux représentations se sont tenues à Neuviller et quatre à Natzwiller.

Par une belle journée d'été, les clients affluent dans le hall de réception de l'hôtel « La rose des vents ». S'y croisent le PDG des établissements « Poulets label rouge » (Raymond Grandgeorge) et sa jeune maîtresse (Adeline Poirot), un vieux garçon venu chercher l'amour (Marcel Kuntz), une vieille fille frustrée (Nathalie Epp), et un veuf ayant fait fortune dans la chaussette (Yvon Epp).

Tout ce petit monde était bien décidé à passer un bon séjour, mais c'était sans compter avec l'arrivée inattendue de la femme du PDG (Charlène Remy), venue faire une surprise à son mari pour leur anniversaire de mariage.

Le patron de l'hôtel, un certain Monsieur Michel (rôle tenu avec son aisance habituelle par Maurice Valentin), s'est dès lors emberlificoté dans une cascade de mensonges pour essayer de sauver la mise. D'où un déchaînement de quiproquos, dans des costumes hauts en couleurs et des décors montés et réalisés par Roger Charlier, avec la complicité de Charlène Remy.

Les spectateurs ont eu l'occasion de passer de bons moments en oubliant un peu le quotidien. La représentation est visible sur YouTube :

https://youtu.be/Nfi0JjKgd6k

VIE PAROISSIALE

Rencontre au vert, à « La Chapelle », pour le départ du pasteur Fabien André

La tradition engagée en 2001 de proposer le culte dominical du dernier dimanche d'août en plein air a été respectée cette année. Le pasteur Fabien André y a fait sa dernière prédication au sein du Consistoire de Rothau.

Cette rencontre en tête-à-tête avec la nature constitue toujours un moment privilégié à l'endroit où une petite chapelle était érigée aux environs de l'an 1573, à mi-chemin entre Neuviller et Wildersbach.

Ce 28 août fut aussi un moment particulier pour le pasteur Fabien André puisqu'il participait à son dernier culte au sein de la communauté, entouré de ses collègues Sophie Letsch, des pasteurs en retraite Richard Grell, René Lamey et Jacques Parmentier, mais aussi de Sony Ndhago, suffragant (lui aussi sur le départ du secteur) et de Valérie Morin, aumônière territoriale. La participation du clarinettiste Guy Drommer, lors des chants et intermèdes, a aussi été fort appréciée.

En présence des fidèles et de plusieurs conseillers presbytéraux du secteur, la pasteure Sophie Letsch, présidente du Consistoire de Rothau, ainsi que Martine Fischer, vice-présidente de la paroisse, et Richard Grell au nom du Musée Oberlin ont souhaité le meilleur au pasteur en partance pour son futur Ministère en le remerciant pour ses engagements passés au sein du Consistoire.

Il officie désormais dans sa nouvelle affectation au sein des paroisses d'Algolsheim, d'Andolsheim et de Sundhoffen, dans le Haut-Rhin.

Des retrouvailles appréciées lors du repas paroissial et d'une fête de l'Avent

Après plusieurs mois privés de festivités, les paroissiens de Neuviller-la-Roche et Wildersbach étaient invités à un moment convivial à la salle des fêtes de Neuviller le 2 octobre.

Ce temps de retrouvailles a débuté par un culte présidé par les pasteurs Martine et Richard Grell, dans une église joliment décorée par les époux Jambert dans le cadre de la fête annuelle des récoltes.

Aux alentours de midi, les festivités se sont poursuivies à la salle des fêtes. Si certains ont, par commodités personnelles, retenu l'option de déguster le repas à domicile, une bonne partie des convives inscrits avait choisi de rester sur place pour partager une copieuse choucroute garnie, servie par des bénévoles locaux, et complétée de succulents desserts.

Un stand achalandé notamment en coutures et broderies diverses, réalisées par les dames de la couture, était en outre dressé et a fait de nombreux heureux.

En cours d'après-midi, à l'heure de la digestion, un temps musical offert par le directeur de la musique locale, Bertrand Scheppler, a obtenu les faveurs des convives.

Une petite fête bien sympathique en somme, unanimement saluée, qui s'est déroulée dans le partage et la détente, comme celle organisée le 27 novembre (ci-contre), à l'occasion de l'Avent, avec une vente de couronnes confectionnées par les dames de la couture.

DOSSIER INTERCOMMUNAL : à la découverte du SIVOM et de la station d'épuration de Schirmeck

Petit coup de projecteur sur la structure intercommunale que représente le Sivom de la vallée de la Bruche et sa station d'épuration mise en service en 1994 à la sortie de Schirmeck. Une occasion de mieux faire connaissance.

Des visites destinées aux élus et personnels communaux du secteur ont été organisées en automne et menées sous la houlette de Vincent Grathwohl, technicien en charge de la station, en lien avec les agents du Sivom Geoffrey Masson et Frédéric Schaffroth, avec Jade Turck pour la partie administrative.

Créé en février 1971, le syndicat regroupe à l'heure actuelle une population de 8 984 habitants sur les 8 communes adhérentes que sont Barembach, Grandfontaine, La Broque, Natzwiller, Neuviller, Rothau, Schirmeck et Wildersbach.

Présidé actuellement par André Wolff, maire de Neuviller-la-Roche, le SIVOM comprend depuis 2011, en plus de sa compétence liée à l'assainissement, celle de l'adduction d'eau potable pour les études et travaux neufs (en-dehors des communes liées au Syndicat des Minières), ainsi que celle de l'hydraulique. Ceci permet d'offrir une qualité réelle et bonne de service auprès des particuliers. La station d'épuration permet l'élimination de plus de 90% de la pollution entrante sur la plupart des paramètres requis.

Lingettes, coton-tiges : des produits indésirables dans le réseau

Les visiteurs ont aussi découvert les modalités de gestion des flux d'entrée et de prétraitement des matières entrant à la station, avec notamment un dégrilleur supplémentaire installé tout récemment par la Société Huber Technology, un investissement de 346 000 HT soutenu financièrement par l'État. De nombreuses matières de type lingettes ou coton-tiges atterrissent encore trop souvent dans le réseau d'assainissement, bloquant parfois les évacuations. Ces produits sont en réalité à jeter à la poubelle : d'où un rappel au civisme de leurs utilisateurs et utilisatrices.

La partie traitement biologique et décantation a ensuite été évoquée avant de terminer sur l'étape de traitement des boues, convoyées en fin de cycle pour être valorisées, après analyse, en compostage.

Une gestion bien maîtrisée

Parmi les investissements réalisés en 2021 par le Sivom avec le concours du bureau d'études Berest, on notera notamment ceux relatifs à la rue des Juifs et celle du Haut Bout à Barembach, mais aussi de la rue du Mintzfeld et des Gros Champs à Natzwiller, ou encore au niveau de la rue du Repos à Schirmeck. Ceux-ci ont été financés en partie par la CEA et l'État. À noter aussi que les tarifs pratiqués pour la facturation de la quote-part assainissement des foyers n'ont pas été réévalués depuis 2014.

Le Sivom assure en outre la surveillance du bon état des ouvrages de collecte et de transport d'eaux usées et pluviales. Il s'est doté pour cela d'une caméra de contrôle permettant de repérer les anomalies et dysfonctionnements éventuels sur les réseaux.

Le linéaire de réseaux gérés par le SIVOM atteint désormais plus de 80 km avec près de 1400 bouches d'égout et environ 3200 regards de visite.

Un système de télégestion de plusieurs réservoirs communaux est également fonctionnel.

Un personnel motivé et sollicité

Le personnel technique a aussi la charge de vérifier la conformité du raccordement au réseau public d'assainissement des immeubles, ainsi que de traiter les diagnostics des installations sollicités lors des ventes d'immeubles. Le contrôle des rejets industriels fait l'objet de conventions.

Le SIVOM a renouvelé le contrat de prestation de service d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration de Schirmeck. Le prestataire retenu au 1er janvier 2018 est SUEZ Eau France pour une durée de 10 ans. Grâce à ce type de contrat, le syndicat garde une maîtrise complète de la gestion de son équipement avec des réunions trimestrielles.

La consommation électrique de la station représentant environ le quart de ses coûts d'exploitation, une modernisation des équipements les plus consommateurs d'énergie (pompes, surpresseurs…) est un enjeu majeur afin d'optimiser la consommation. Dans ce contexte, une réflexion est en cours pour étudier les possibilités pouvant favoriser une autoconsommation de tout ou partie du site.

En janvier 2026, le transfert du Sivom vers la Com-Com sera opérationnel pour se mettre en conformité avec la loi au titre du transfert obligatoire de compétence. Le service sivomal actuel, parfaitement fonctionnel, est néanmoins susceptible de pouvoir subsister par voie de délégation.
De ce fait, pourquoi faudrait-il changer une équipe qui gagne ?

Contact SIVOM : ☎ 03.88.97.08.70
Mail : sivom.vallee.bruche@wanadoo.fr

L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE « NEUGOUTTES »

Notre AFP à l'honneur

Le 9 décembre dernier, notre AFP locale "Neugouttes" a eu l'honneur d'accueillir la réunion annuelle des présidents des 23 AFP de la Vallée de la Bruche.

André Wolff, notre maire, a souhaité la bienvenue aux participants.

Gérard Labigand, président de notre AFP, a présenté les grandes lignes de l'action menée depuis plus de 20 ans, en soulignant à la fois l'impact opérationnel du bénévolat des actifs et l'impact décisif du soutien communal et de la supervision assurée par la Communauté de Communes.

Jean-Sébastien Laumond, chargé de mission paysage et environnement à la Communauté de Communes, a passé en revue les différents points de l'ordre du jour. Un accent particulier a été mis sur les conséquences pratiques de l'adhésion de la Vallée de la Bruche au projet national de Trame Verte (forêts et prairies) et Bleue (réseau hydrologique). Le rôle des AFP en tant qu'intégrateurs des zones habitées dans la continuité de cette logique écologique est apparu comme une évidence.

L'après-midi s'est passé sur le terrain

À Natzwiller, François Woock, président de l'AFP voisine, "le Peckli", a présenté le travail réalisé ainsi que les projets d'extension.

Pour terminer, le groupe s'est rendu sur l'autre secteur de l'AFP "Neugouttes" situé en dessous du village.

À la Haute-Goutte, Gérard Labigand a montré l'impact des travaux de l'AFP "Neugouttes" sur le cadre de vie du village.

Filipe Pereira a présenté les particularités de cette zone « complexe » et comme un projet de chantier est en préparation, les participants ont été mis en situation d'en définir les modalités, compte tenu du contexte et des objectifs éco-paysagers.

La journée s'est achevée avec le verre de l'amitié en démontrant, s'il le fallait encore, toutes les valeurs portées par les Associations Foncières Pastorales et l'importance du rôle qu'elles jouent désormais dans la destinée de la Vallée de la Bruche. Meilleurs vœux à toutes et tous pour 2023 !

Gérard Labigand.

VIE FAMILIALE

Les grands anniversaires du semestre

- **René Jambert, 90 ans le 9 juillet.**
- **Léa Grandgeorge, 94 ans le 2 juillet.**
- **Thérèse Ponton, 99 ans le 13 août.**

Nos sincères félicitations !

Grand anniversaire : René Jambert, nouveau nonagénaire

Neuviller-la-Roche compte un nouveau nonagénaire en la personne de René Jambert.

Né à Natzwiller le 9 juillet 1932 au foyer de Nicolas Jambert et Stéphanie Felder, c'est en qualité de peintre que René a exercé son activité professionnelle durant sa vie active.

Marié en mairie de Natzwiller le 7 août 1959 avec Ida Lang, native de Woelfling-lès-Sarreguemines (Moselle), le couple s'est installé dès lors rue de la Serva, à la Haute-Goutte. Après de longues années de bonheur, René a eu la grande tristesse de perdre son épouse le 22 août 2011.

Ayant la chance d'être aujourd'hui encore très actif et indépendant au quotidien, il bichonne sa coquette habitation, toujours magnifiquement fleurie, tout comme ses abords dont il prend grand soin.

C'est avec un plaisir non dissimulé que René Jambert s'est vu remettre un joli panier garni de la part de la municipalité en lui souhaitant de garder encore longtemps sa forme d'éternel jeune homme.

Doyenne et vice-doyenne mises à l'honneur

Thérèse Ponton, sur le chemin du centenaire.

Le 13 août, la doyenne des dames de la localité a soufflé ses 99 bougies. C'est à Billom (Puy-de-Dôme) qu'elle a vu le jour.

Restant à l'écoute des actualités, elle est bien entourée par ses proches et ses nombreux amis, soit par téléphone, soit qui viennent régulièrement lui faire une petite visite.

Léa Grandgeorge, 94 ans, a été fêtée collectivement.

Vice-doyenne des dames du village, Léa Grandgeorge, 94 ans, a quant à elle été fêtée collectivement lors de la journée récréative organisée par l'Association Foncière Pastorale « Neugouttes » le 3 juillet.

Lors de ce jour anniversaire, c'est sous les applaudissements nourris des participants que son fils, Robert, a eu le privilège d'offrir à sa maman un joli bouquet au nom de tous.

Encore bien alerte, Léa ne manque pas d'occuper ses journées à cuisiner ou faire un peu de lecture.

Nous souhaitons à ces deux grandes dames de passer de belles fêtes de fin d'année et leur donnons bien volontiers rendez-vous en 2023 pour le franchissement d'une nouvelle étape festive !

Disparition : Bernard Loux n'est plus

Doyen des hommes de la commune, figure bien connue et estimée, Bernard Loux a quitté les siens le 11 décembre.

Né le 20 février 1930 au foyer de Charles Loux et Mathilde George, il avait épousé le 30 juillet 1966 Marianne Mourlam, également originaire de Neuviller. Leur union a été bénie par la venue de trois enfants : Christian, Laurence, et Sébastien. L'arrivée de sept petits-enfants a été ensuite source de grandes joies. Deux d'entre-eux, Nicolas et Valentin, ont d'ailleurs tenu à rendre hommage au défunt au cours de la cérémonie religieuse d'adieu qui s'est tenue le 15 décembre, en interprétant un interlude musical avec beaucoup de sensibilité.

L'essentiel de sa vie active, Bernard a été un « homme des bois » jusqu'à sa retraite. Débardeur dans plusieurs massifs forestiers dont celui de Neuviller - qu'il connaissait comme sa poche -, il avait aussi, à l'époque où la commune ne possédait pas encore de lame à neige tractée, rendu ses services lors de la saison hivernale pour le déneigement, avec notamment la contribution de chevaux, puis de son tracteur.

Apprécié pour les valeurs qu'il portait, il s'est aussi dévoué au sein de la vie locale comme musicien pendant 35 ans, et comme président de la caisse mutuelle bovine. Il exerça en outre trois mandats au sein du conseil municipal, de 1971 à 1989. Il y a toujours œuvré dans un esprit de concorde et pour l'intérêt général avec assiduité et compétence.

Hospitalisé il y a un an pour un problème cardiaque qui s'était résorbé, son état de santé s'est néanmoins peu à peu dégradé.

Bénéficiant de soins à domicile ces dernières semaines, très entouré de ses proches, il s'est éteint chez lui comme il en émettait le vœu, le 11 décembre au petit matin. Nous transmettons à sa famille nos plus sincères condoléances.

VIE FAMILIALE (suite)

Mariage : Célia et Morgan

Un beau mariage s'est déroulé à Natzwiller le 6 août entre le technicien forestier local et notre secrétaire de mairie... Quand la mairie marie la forêt !

Arrivé de Bretagne en automne 2014 pour assurer la fonction de technicien sur le triage forestier de Natzwiller, Morgan Le Mouillour s'est vite fait beaucoup d'amis dans le secteur où il exerce. Rapidement, par l'entremise d'un ancien collègue forestier, il y a notamment fait la connaissance d'une jeune fille de la localité, Célia Halter, qui officie en qualité de secrétaire de mairie à Neuviller depuis avril dernier.

Se rapprochant peu à peu, leur amitié s'est vite transformée en amour, concrétisé et renforcé par la venue de deux enfants, Élyne et Éloïse. Ces adorables petites filles ont eu le privilège d'assister au mariage de leurs parents.

Le maire de Natzwiller, André Woock, a recueilli le consentement mutuel des jeunes époux. À l'issue de la cérémonie religieuse qui a suivi, Célia et Morgan ont eu droit à une haie d'honneur formée avec des branches de sapins par quelques collègues du jeune marié.

Nous souhaitons à ce couple fort sympathique tout le bonheur qu'il mérite.

Noces d'or : Jacqueline et Jean-Georges Malaisé, unis depuis 50 ans

Jacqueline Verly, de son nom de naissance, et Jean-Georges Malaisé, ont eu le privilège de fêter leurs 50 années de vie commune. Un moment de bonheur et de reconnaissance qu'ils ont partagé avec leurs proches et leurs amis.

Le 10 août 1972 à 20 h, c'est devant Ferdinand Malaisé, le maire d'alors à Neuviller-la-Roche, que l'union des deux amoureux se tenait, avec simplicité et émotion.

L'union de Jean-Georges et Jacqueline a été bénie en 1976 par la venue d'une fille, Roseline qui, à son tour, avec son époux Bertrand Himber, a donné l'immense joie à ses parents d'avoir un petit-fils, Hugo. Hasard de la vie, Roseline et sa maman ont toutes deux leur anniversaire un 2 novembre, alors que Jean-Georges fête le sien le lendemain... D'un précédent mariage, Jacqueline avait déjà eu le bonheur d'être la maman de trois enfants : Cathy, Loïc et Jules, qui lui ont donné ensuite une belle descendance.

L'amour de la culture en commun

En dehors d'une vie professionnelle bien remplie notamment comme menuisier de profession, Jean-Georges Malaisé a toujours été un proche de la nature et de l'agriculture, à l'image de son épouse qui, il y a quelques années, a notamment été à la tête d'un élevage de lapins angoras. Elle fut aussi notamment membre de la chorale paroissiale, ou encore une actrice très appréciée au sein de la troupe théâtrale des Zounâs, toujours expressive dans ses prestations sur les planches comme l'était son papa Ernest, en son temps.

Derniers habitants de la commune ayant possédé des vaches, aujourd'hui encore Jean-Georges et Jacqueline sont à la tête d'un beau cheptel de lapins, poules et autres oies : une petite vie fermière tranquille, mais bien occupée. Les archives de la fanfare de Neuviller nous apprennent aussi que Jean-Georges a été un membre assidu de cette société à dater du 1er novembre 1950. Il y jouait alors du trombone à piston jusqu'au début des années 1970.

Pour l'occasion, en présence de leurs proches, les nouveaux époux en or ont reçu la visite du maire, André Wolff, et des représentants de la paroisse, venus leur remettre les cadeaux d'usage au nom de la population et leurs vœux pour un avenir serein. Ensemble, ils ont échangé avec plaisir bien des souvenirs autour du verre de l'amitié.

Nous souhaitons à ces mariés en or de poursuivre leur belle histoire ensemble de longues années encore. Rendez-vous est pris pour leurs noces de diamant !

LE REPAS DES « ANCIENS » : UNE TRADITION RETROUVÉE

Le rendez-vous n'avait plus été possible ces deux dernières années pour respecter les règles sanitaires : le traditionnel repas de fin d'année offert par la municipalité aux personnes de 65 ans et plus a enfin pu reprendre forme le 18 décembre, pour la plus grande joie de tous.

Parmi les invités présents, le maire a eu le plaisir d'accueillir dans ce « club des anciens » la venue d'Yvette Malaisé, mais aussi celle de son second adjoint, Daniel Bernard. Il a aussi pris plaisir à saluer la présence de Célia Le Mouillour, secrétaire de mairie en fonction depuis quelques mois, et de son époux, Morgan, qui n'est autre que notre agent forestier local.

Après un excellent repas fourni par la boucherie Hauschka, de Rothau, et, en guise de dessert, de succulents vache-rins glacés confectionnés par la boulangerie-pâtisserie de Samuel Felder, basée à Urmatt, les convives ont pu découvrir un reportage photo-vidéo qui retraçait les travaux réalisés il y a 45 ans par des bénévoles locaux lors des travaux d'adduction d'eau potable comprenant le captage de nouvelles sources. Une occasion de rendre hommage à cette belle initiative d'alors et de revoir quelques figures, malheureusement souvent disparues depuis.

Un beau moment de retrouvailles en cette fin d'année, très apprécié de tous.

Service de petite restauration rapide sur le secteur de la Rothaine

« Chez Nono » propose un service de fourniture de diverses sortes de pizzas et tartes flambées à emporter, cuites sur place.

- À Wildersbach : le vendredi de 18 h et 21 h dans la cour de la mairie.
- À Natzwiller : le samedi de 17 h 30 à 20 h 30 en face de la salle des fêtes.
- À Neuviller : le dimanche de 17 h 30 à 20 h 30 en face de l'ancien local des pompiers - à hauteur de l'habitation n° 94 rue principale -.

Contact pour réservations éventuelles :

☎ 07.80.44.35.74

INFOS DIVERSES

Message de Caritas Alsace : une aide de proximité

Dans le Bas-Rhin, Caritas compte sept équipes dans le secteur Bruche-Rhin-Centre Alsace. En 2021, les 234 bénévoles de ce secteur ont aidé 474 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

La pauvreté ne sévit pas que dans les grandes villes. Les bénévoles de ce secteur le constatent chaque jour, et proposent de nouvelles activités pour faire grandir la fraternité. C'est le cas à la Maison du Partage de ***Geispolsheim*** *ou encore à l'épicerie solidaire de* ***Molsheim****, qui aident de nombreuses familles à se nourrir dignement. Caritas Alsace possède aussi des équipes particulièrement dynamiques à* ***Fegersheim****,* ***Rhinau****,* ***Rosheim****,* ***Benfeld, Erstein****,* ***Obernai*** *ou encore* ***Sélestat****.*

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. En quelques clics, trouvez l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet www.caritas-alsace.org
Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75%. Ainsi, un don de 100 € ne coûte plus que 25 € après impôt.

Gautier TRABER
Chargé de communication
CARITAS ALSACE - RÉSEAU SECOURS CATHOLIQUE
03.88.22.76.40 – 07.77.26.44.86
gtraber@federationcaritasalsace.org
5 rue Saint-Léon 67000 Strasbourg

Un nouveau recensement de la population, du 19 janvier au 18 février 2023

Reporté l'an dernier, le *prochain recensement de la population aura lieu durant un mois, du 19 janvier au 18 février 2023.*

Muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel, l'agent recenseur désigné par la commune, à savoir l'ancien secrétaire de mairie Maurice VALENTIN, passera dans les habitations principales pour y déposer un questionnaire, après un premier travail de reconnaissance. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Ce questionnaire concerne votre logement et les personnes qui y habitent et sera à compléter avec soin, au stylo à bille noir ou bleu exclusivement sans ratures, ni surcharges, ni blanc correcteur, faute de quoi le traitement informatique sera impossible.

L'agent recenseur, prendra rendez-vous avec chaque famille pour fixer la date de récupération de ces documents qui seront ensuite transmis à l'INSEE par la commune.

La participation de chacun est essentielle : le recensement de la population permet en effet de produire de nombreuses informations statistiques sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. C'est pourquoi **la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, rend obligatoire la réponse à cette enquête**. **Les réponses aux questionnaires resteront strictement confidentielles**. Elles sont protégées par la loi et seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

La possibilité d'effectuer votre recensement directement via internet à privilégier

Pour faciliter ce travail, le recensement en ligne sera possible pour l'ensemble de la population. L'agent recenseur se présentera chez vous et vous proposera ce choix avec une notice où se trouvent les informations nécessaires ainsi qu'un code d'accès et un mot de passe personnel. Il y aura alors lieu de se rendre sur le site dédié. Il suffira ensuite de saisir les informations demandées, tout en étant guidé. Une fois le questionnaire terminé et l'envoi effectué, un accusé de réception vous sera transmis à l'adresse mail que vous aurez indiquée. Dans ce cas, l'agent recenseur n'aura donc plus à passer récupérer de document. Ce recensement par internet étant possible depuis n'importe quel poste informatique, les familles n'ayant pas de connexion internet pourront éventuellement venir faire la démarche en mairie, sur rendez-vous téléphonique préalable, munies du document remis par l'agent recenseur.

Plusieurs avantages au choix de l'internet :

- La confidentialité des informations transmises sera forcément respectée, personne n'ayant accès au questionnaire en ligne, hormis l'INSEE.

- Un gain de temps : questionnaires remplis dans une durée assez rapide (de 15 à 20 mn pour une famille de 4 personnes).

- Simplification du remplissage.

- Moins de papier, donc coût de l'opération limité et plus respectueux de l'environnement.

En bref

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi et mercredi : de 11 h à 12 h et de 16 h à 17 h
Mardi et jeudi : de 11 h à 12 h
Vendredi : sur rendez-vous en matinée uniquement (mairie fermée le 1er et le 3e vendredi du mois).

Dans le cadre des congés de fin d'année, le secrétariat sera fermé du lundi 19 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 inclus.

En cas d'urgence durant cette période, il y aura lieu de s'adresser au maire ou à un adjoint.

Contact au secrétariat (Célia Le Mouillour) - ☎ 03-88-97-06-41
e-mail : mairie.neuviller@wanadoo.fr
http://neuvillerlaroche.valleedelabruche.fr

Un nouveau service de ramonage est proposé dans notre secteur :

Prise de RDV en ligne sur :
www.montsetvalleesramonage.com
montsetvalleesramonage@gmail.com
☎ 07.67.80.06.24

Informations du Select'Om (www.select-om.com)

La collecte des ordures ménagères a lieu chaque lundi matin. Merci de sortir les bacs roulants le dimanche soir en vue de ce ramassage et de les récupérer au plus tôt après leur vidange de manière à ce qu'ils ne restent pas en bordure de voirie.

Remplacement des jours fériés 2023 pour le service de ramassage :

Pâques : lundi 10 avril → ***lundi 17 avril*** - **Fête du travail** : lundi 1er mai → ***samedi 6 mai***
Victoire 1945 : lundi 8 mai → ***lundi 15 mai*** - **Pentecôte** : lundi 29 mai → ***lundi 5 juin***
Noël : lundi 25 décembre → ***samedi 30 décembre***

En déchetterie de Schirmeck :

- collecte de déchets ménagers spéciaux le 10 juin et le 25 novembre 2023.

- Encombrants réutilisables : pour une collecte gratuite à domicile, contactez EMMAÜS SCHERWILLER au 03 88 82 05 24 ou remplissez la demande d'enlèvement en ligne disponible sur le site : https://scherwiller.ramassage.fr/

Horaires et jours d'ouverture de la déchetterie la plus proche, à savoir Schirmeck :

- mercredi et samedi de 9 à 12 h et de 14 à 17 h en hiver ;
- mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 en été.

Nouveaux habitants : n'oubliez pas de solliciter le badge d'accès auprès du Select'Om.

Trésorerie (rappel)

Suite à la fermeture de la Perception de Schirmeck, la gestion des dépenses et recettes publiques locales (paiement, demande de délais de paiement ou renseignements divers) est désormais assurée par le service de gestion comptable de Sélestat.

Contact par mail :

sgc.selestat@dgfip.finances.gouv.fr
ou par téléphone : 03.88.92.03.00

Dégagement des voies publiques - rappel

Il arrive encore fréquemment que des haies ou branches débordent des terrains privés sur la voirie communale, provoquant une gêne pour la visibilité et/ou la circulation.

Merci aux propriétaires de bien vouloir procéder aux tailles qui s'imposent.

RAPPEL ANNUEL : stationnement et circulation hivernale

Le stationnement des véhicules sur le domaine public est souvent de nature à provoquer quelques soucis lors du déneigement. L'agent chargé de ce service a reçu pour instruction de ne pas forcer le passage en cas de gêne d'un véhicule !

Le cas de mauvais stationnement est aussi parfois rencontré à certains endroits sur les autres périodes de l'année lors du passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères, ou encore de celui du car scolaire. Afin de pouvoir assurer le meilleur service possible, merci à chacun de bien vouloir en tenir compte et de stationner, autant que faire se peut, sur propriété privée.

En zone de montagne, un bon équipement de pneus sur les véhicules est indispensable ! Le panneau bleu de signalisation installé à l'entrée du village informe à ce titre que les pneus « neige » ou les chaînes sont obligatoires en hiver.

Comme l'an dernier, à la demande du Centre technique du Conseil Départemental de Schirmeck et afin de permettre au service de déneigement d'assurer au mieux les manœuvres de retournement du chasse-neige durant la période hivernale, un arrêté municipal ***interdit le stationnement Place des Fontaines sur une longueur de 10 mètres, du 20 novembre 2022 au 1er avril 2023***. ***Merci de le respecter, sans empiéter sur la chaussée !***

Quelques places de stationnement sont parfois disponibles dans la cour arrière du Presbytère.

Directeur de publication : ***André Wolff*** / **Réalisation** : ***Maurice Valentin, chargé de la communication.***
Impression : ***C.I.P. - 112, rue du Général de Gaulle - 67130 LA BROQUE. Tél : 03-88-97-00-03 - mail : cip.labroque@wanadoo.fr***